

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. Jean-Pierre SABATIER, Maire,

MM. Guillaume MICHEL et Louis-Jacques RIEU Adjoints.

Mme Manuela DA COSTA FERNANDES et Mme Anne HARDY conseillères municipales

MM. Yann DEMARS, André GAUTHIER et Cyril MARIN Conseillers municipaux

Représentés : Eric DELEAU donne procuration à André GAUTHIER

Christophe CHAPUIS donne procuration à Manuela DA COSTA FERNANDES

Secrétaire de séance : Anne HARDY

Début de séance à 20h00

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le PV du 13 octobre 2023.
- **Autorise** le secrétaire du conseil municipal du 13 octobre 2023, et le Maire à signer le PV

2 - REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire explique que la commune envisage la réfection de la voirie communale aux lieux-dits Le Fournial, Les Sauvages et Le Marliou. La commune peut déposer une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux de voirie communale.

La subvention peut être comprise entre 20% et 40% du montant HT.

Le plan de financement serait le suivant :

REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	89 949.40 € HT	Autofinancement	53 969.64 €
		DETR	35 979.76 €
Total H.T.	89 949.40 €	Total H.T.	89 949.40 €
Total T.T.C.	107 939.28 €	Total T.T.C.	107 939.28 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus.
- **Inscrit** le projet au budget de l'année 2024.
- **Prévoit** les travaux courant 2024.

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2023

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention DETR et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

3 - MANDATEMENT DU QUART DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget 2024, conformément au Code des Collectivités Territoriales et sur autorisation du Conseil Municipal, la collectivité peut liquider, mandater et engager des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Chapitre - article	Dépenses d'investissement	
	Vote du budget 2023	$\frac{1}{4}$ du budget
CHAPITRE 20 / 2031	24 036.00 €	6 009.00 €
CHAPITRE 21 / 2111	4 000.00 €	1 000.00 €
CHAPITRE 21 / 2128	2 000.00 €	500.00 €
CHAPITRE 21 / 21312	4 000.00 €	1 000.00 €
CHAPITRE 21/21318	252 106.40 €	63 026.60 €
CHAPITRE 21/2138	2 000.00 €	500.00 €
CHAPITRE 21/2151	50 121.79 €	12 530.45 €
CHAPITRE 21/215731	500.00 €	125 €
CHAPITRE 21/2158	500.00 €	125 €
CHAPITRE 21/21831	500.00 €	125 €
CHAPITRE 21/21838	500.00 €	125 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE un avis favorable au mandatement des dépenses d'investissement

4 - ACHAT PARCELLE A MR LHOSTE ALAIN AU LIEU-DIT « LE MAS »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune de QUEYRIERES souhaite acquérir la parcelle D 591 située au Mas, appartenant à Monsieur Alain LHOSTE afin d'installer une réserve incendie sur celle-ci.

Cette acquisition se fera pour un montant de 900 € avec régularisation par un acte administratif à la charge de la commune.

Cet acte sera édité par M SABATIER et signé par M MICHEL, 1er adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Accepte** la proposition
- **Autorise** Le Maire à éditer et valider l'acte qui s'en découle.
- **Autorise** M MICHEL, 1^{er} adjoint au maire à signer l'acte
- **Charge** Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.
- **Charge** Le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2023

5 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

M. le Maire explique que lors du vote du budget, les amortissements de l'exercice avaient été sous-estimé.

Le maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité cette proposition.

5-1 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA 051-2023

M. le Maire explique que lors du vote du budget, les amortissements de l'exercice avaient été sous-estimé.

Le maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 650,00 €	4 650,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 650,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 650,00 €	0,00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
R-28041581 : Amort. subv. autres groupem.-Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 350,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 650,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	4 650,00 €	4 650,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité cette proposition.

6 - ARRET DU BUDGET REGIE DES TRANSPORTS

M. le Maire explique que le budget régie des transports a été créé pour la gestion du transport secondaire (collégiens) en lien avec la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

Le transport secondaire étant confié à un transporteur privé par la Région, le budget régie des transport n'a plus lieu d'exister.

M. Le maire propose donc de supprimer au 31/12/2023 le budget secondaire régie des transports, ce qui apporte une simplification de la gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité cette proposition.

7 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : REHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE DE MONEDYRES POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

La Commune de Queyrières est située entre Le Puy-en-Velay et Yssingeaux, dans le Meygal. Le village de Monedeyres compte une centaine d'habitants et se situe sur la RD 152 en direction de St Julien Chapteuil. Il a conservé un caractère très rural. Le bâtiment de la cure, bien de section, est loué depuis plusieurs années par la Commune mais ne correspond plus aux attentes de la population pour des logements bien isolés et adaptés aux nouvelles demandes.

Afin de conserver son attractivité, la municipalité a pour projet une réhabilitation globale de ce logement. L'enjeu est primordial, notamment pour l'école primaire de Queyrières qui compte une trentaine d'élèves. Ce logement est adapté au logement de familles qui scolarisent leurs enfants sur la commune.

DEPENSES	Description	Montant HT	
PREVISIONNELLES	Travaux de rénovation	126 745.72 €	
	Assistance à maîtrise d'œuvre	11 527.52 €	
	Imprévus (7% des travaux)	8 872.20 €	
	TOTAL	147 145.44 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	FEDER Massif Central	79 500.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	79 500.00 €	55 %
	Autofinancement	67 645.44 €	45 %
	TOTAL Financement	147 145.44 €	100 %

La Commune souhaite mener une réhabilitation d'ensemble afin de rénover ce logement locatif. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a travaillé sur un projet cohérent au stade APD avec un estimatif précis.

L'objectif est la réhabilitation totale de ce logement afin de le rendre adapté aux nouvelles demandes sociétales. Il s'agit de revaloriser la qualité architecturale de l'existant tout en y associant les nouvelles contraintes contemporaines (nouvelle typologie de logement, confort

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2023

thermique, luminosité, ...). Pour cette réhabilitation d'ensemble, les enjeux environnementaux sont au cœur du projet qui aura une approche où la durabilité de l'élément construit (matériaux, thermique et usages) est prépondérante. Les espaces intérieurs bénéficieront d'un apport solaire et d'un traitement acoustique adaptés à chaque usage. Cette nouvelle offre de logement permettra de répondre à une demande en constante augmentation sur la commune de Queyrières et conduira à attirer de nouvelles familles, afin de conserver la dynamique de l'école communale.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 147 145.44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **De solliciter** la participation financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme FEDER Massif Central

Fin du conseil à 21H30

Signature du Maire :
Jean-Pierre SABATIER

Signature du secrétaire de séance :
Anne HARDY



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Anne Hardy", is written over a long, thin horizontal line.

AR Prefecture

043-214301582-20240216-DCM001_2024-DE
Reçu le 19/02/2024

